



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) - Adhésion du Département du Bas-Rhin au titre de l'année 2011

Rapport n° CP/2011/655

Service gestionnaire :

Direction des services de l'assemblée

Résumé :

Ce rapport concerne l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS au titre de l'année 2011.

Dans le cadre des orientations qui ont été définies lors de la session plénière du Conseil Général du 21 juin dernier au titre de la formation des membres de l'assemblée, il a été décidé de renouveler pour 2011 l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des conseillers généraux.

Les modalités de l'adhésion de notre collectivité se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de 3 100 €, d'autre part par l'organisation d'une journée de formation en intra, journée qui serait programmée à l'automne 2011 à STRASBOURG sur le thème suivant : "Politiques sociales départementales, rôle et responsabilités des élus", pour un montant de 3 000 €.

De plus, cette adhésion institutionnelle entraînerait l'application d'un tarif préférentiel lors de l'inscription individuelle de conseillers généraux du Bas-Rhin aux sessions de formation et journées d'études proposées par l'IFET tout au long de l'année.

Au vu de la délégation consentie à cet effet à la commission permanente par délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 (n° CG/2011/9), je vous saurais gré de bien vouloir vous prononcer.

En cas d'accord de votre part, la dépense correspondante est à prélever sur les lignes de crédits suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1253	65-6535-021	20 000,00 €	9 000,00 €	3 000,00 €
32034	011-6281-021	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à PARIS pour l'exercice 2011 et à ce titre :

- décide de verser à l'IFET une cotisation forfaitaire d'un montant de 3 100 € pour l'année 2011

- décide d'engager un montant de 3 000 € en vue de la réalisation par l'IFET d'une journée de formation en intra à l'automne 2011 à STRASBOURG, sur le thème "Politiques sociales départementales, rôle et responsabilités des élus".

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL